

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

**VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE**

**EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 30 septembre 2026**

Date de la convocation : 24 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLET, Maire.

PRESENTS (30) : M COLLET, M HATTE, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme TALON, M AMAD, Mme MEURISSE, Mme BELLOIR, M DECAN, M GICQUEL, Mme TOUNKARA, Mme MOANAVOLA, M RETHO, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M NOURRY, Mme BECCIU, M DELORME, Mme CLEMENT, M AYL, M PEPIN, M BRIAND, conseillers délégués, Mme LECOQ, Mme FRIOT, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, Mme BASLE, M HAGGAN, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (3) : Mme ROBIN, M MARSAULT, Mme MAUFRAIS, conseillers délégués.

PROCURATIONS DE VOTE (3) Mme ROBIN a donné procuration à Mme SAINT-HONORE.

M MARSAULT a donné procuration à M HATTE

Mme MAUFRAIS a donné procuration à M COLLET.

M HATTE a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

2026.102 Convention de partenariat « Orchestre vent à l'école Suzanne Lacore » entre le Syndicat intercommunal de musique et de Danse Jean Wiener, l'école Suzanne Lacore et la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande – Approbation – Autorisation de signature

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-18 ;
- **VU** le budget principal 2026 de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- **VU** la délibération n°2024.101 en date du 23 septembre 2024 approuvant les termes de la convention « Orchestre à l'école » conclue entre le Syndicat intercommunal de musique et de Danse Jean Wiener, l'école Suzanne Lacore et la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026 ;
- **VU** le projet de convention pour les années scolaires 2026-2027 et 2027-2028 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Emeline Talon, Adjointe au Maire en charge de la vie des enfants et des familles ;
- **VU** la présentation en Commission générale en date du 28 septembre 2026 ;
- **CONSIDERANT** que la convention susmentionnée est arrivée à échéance à la fin de l'année scolaire 2025-2026 ;
- **CONSIDERANT** le souhait de la Municipalité de renouveler ce partenariat, pour deux nouvelles années scolaires ;
- **CONSIDERANT** qu'il revient au Conseil Municipal d'approuver toute convention ou modification à celle-ci.

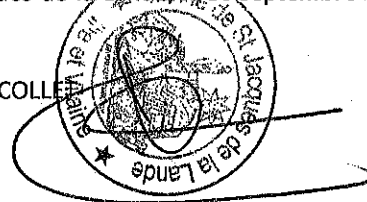
Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve les termes de la convention de partenariat « Orchestre Vent à l'école Suzanne Lacore » à conclure entre le Syndicat Intercommunal de Musique et de Danse Jean Wiener, l'école Suzanne Lacore et la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande au titre des années scolaires 2026-2027 et 2027-2028 ;
- Autorise le versement d'une participation financière annuelle au Syndicat Intercommunal de Musique et de Danse Jean Wiener selon le plan de versement fixé par le tableau financier annexé à la présente convention ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, à signer ladite convention.

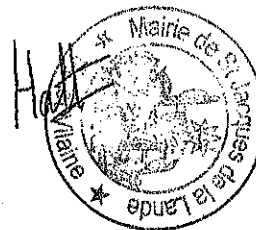
Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II 0
Quorum requis pour délibérer 17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote 0
Conseillers présents lors du vote 30
Abstentions 0
Nombre de suffrages exprimés 33
Votes Pour 33
Contre 0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 30 septembre 2026

Sébastien COLLET
Maire



Emmanuel HATTE
Secrétaire de séance



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 02/10/26

Publié sur le site de la Ville le : 02/10/26

Par le service affaires générales